

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 24 MAI 2022 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

120, avenue Roger Salengro

92 290 Châtenay Malabry



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 29 MARS 2022	3
2 - DÉSIGNATION DE DIVERS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES LOCALES EN REMPLACEMENT DE MME CYRIELLE ABECASSIS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE	3
AMÉNAGEMENT URBAIN	4
3 - APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES	4
4 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À LA DÉLIBÉRATION N° 20201006_27 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR LA CESSION À SADEV94 D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DE 2842 M ² ISSUE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION P N° 8, P N° 12, P N° 13, P N° 14 ET P N° 43 SITUÉES 47 AVENUE HENRI BARBUSSE	5
ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS	5
5 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VÉLIB' MÉTROPOLE (SMAVM) ET LES COMMUNES DE BAGNEUX ET DE MONTROUGE, RELATIVES À LA GESTION DES RELATIONS ENTRE LESDITES COMMUNES ET LE SMAVM DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU SERVICE PUBLIC VÉLIB'	5
6 - AUTORISATION DONNÉE À LA SOCIÉTÉ TRANSDEV PARK BAGNEUX, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC RELATIF À LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE, DE MODIFIER SON ACTIONNARIAT	8
7 - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LA DÉCLARATION SANS SUITE, POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITÉ, DES LOTS N° 2 ET 3 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VÉHICULES, DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU PARC COMMUNAL	9
PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX	10
8 - APPROBATION DE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BAGEOPS RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DE CHAUFFERIES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE GÉOTHERMIE.....	10
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
9 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHÉSION AU SIGEIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE-BIÈVRE (GOSB) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	11
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS	12
10 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE OCTROYÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ANNÉE 2022 À DOUZE ASSOCIATIONS DE BAGNEUX.....	12

HABITAT.....	13
11 - APPROBATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR « ABBÉ GRÉGOIRE - MONTESQUIEU »	13
12 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA D’HLM TOIT ET JOIE POUR UN PRÊT TOTAL DE 5 449 477 €, SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES, DESTINÉ À FINANCER L’ACQUISITION DE L’ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 1, 2,4 ET 6 RUE KIROVAKAN ET 180 AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX, COMPOSÉ DE 108 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	18
13 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ IDF HABITAT RELATIVE À LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CONTREPARTIE DE L’OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA TOUR SITUÉE 2, RUE DES CUVERONS À BAGNEUX.....	19
INFORMATIQUE	19
14 - APPROBATION DE L’ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA LOCATION ET À LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LA COMMUNE DE BAGNEUX	19
COMMUNICATION	20
15 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 3 AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PAPIERS POUR L’IMPRIMERIE MUNICIPALE.....	20
RESTAURATION.....	22
16 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 2 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SOCOPA VIANDES, POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDE, S’AGISSANT DES VIANDES DE BOUCHERIE	22
17 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SOCOPRA, S’AGISSANT DES VOLAILLES FRAÎCHES ET DES VOLAILLES CUITES	22
18 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ETS LUCIEN, S’AGISSANT DE L’ACHAT DE CHARCUTERIE	22
19 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 4 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ FRESCA, RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, S’AGISSANT DE L’ACHAT DE SURGELÉS.....	22
20 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ LAURANCE, S’AGISSANT DE L’ACHAT DE FRUITS ET LÉGUMES DE 4E ET 5E GAMMES	22
21 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 6 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ GUILLOT JOUANI, S’AGISSANT DE L’ACHAT DE PRODUITS LAITIERS	22
22 - APPROBATION DE L’ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 7 DU MARCHÉ RELATIF À L’ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ	

CERCLE VERT, S'AGISSANT DE L'ACHAT D'ÉPICERIE ET DE BISCUITERIE.....	22
23 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 8 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIÉTÉS SOCIÉTÉ 4A ET COOP.....	22
24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 9 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LE COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ HIODE, S'AGISSANT DES POISSONS FRAIS OU SOUS VIDE	22
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES.....	23
25 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'EXPÉRIMENTATION DE LA VIDÉOVERBALISATION SUR L'AVENUE LOUIS PASTEUR À BAGNEUX.....	23
PERSONNEL	28
26 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX	28
27 - CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) DE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.....	29
28 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	29
29 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'EMBAUCHER DU PERSONNEL VACATAIRE	30
VOEU	30
30 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU RÉTABLISSEMENT DES FRÉQUENCES DE BUS AU NIVEAU DE 2019.....	30

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 24 MAI 2022 -

♦ *(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Mme Amiable.)*

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'accueillir, parmi nous, une nouvelle conseillère municipale, Mme Nassera Hennouche.

Bienvenue à vous, Nassera.

Le 9 mai dernier, Cyrielle Abecassis m'a en effet informée de son souhait de démissionner de son mandat d'élue pour assurer d'autres fonctions, notamment associatives, toujours dans la commune.

Dans l'ordre de la liste, Nassera Hennouche devient élue. Je lui souhaite à nouveau la bienvenue parmi nous. Elle siègera au sein du groupe des élus communistes et citoyens et devient conseillère déléguée en charge des nouveaux habitants, une tâche importante car nous avons une ville dynamique : pas mal de nouveaux habitants s'installent dans notre commune.

Professionnellement, Mme Hennouche est en charge de foyers de jeunes travailleurs à Paris. Elle habite dans le sud de la ville.

L'ordre du jour va nous amener à examiner dans quelle commission et quel organisme elle va siéger et qui remplace Mme Abecassis dans ceux dont elle assumait la représentation de la commune.

J'en profite pour remercier Cyrielle Abecassis de son investissement.

Nous allons continuer de travailler étroitement avec elle dans ses autres fonctions.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour procéder à l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente
MOUTAOUKIL Aïcha, absente, pouvoir à James Ndjehoya
BARBEROUSSE Olivier, présent
TRIVIDIC Chloé, absente, pouvoir à Laurent Kandel
Le THOMAS Alain, pouvoir à Mouloud Haddad
TUDER Bruno, pouvoir à Michel Reynaud
CILLIERES Hélène, présente
KANDEL Laurent, présent
BIDAULT Ingrid, présente
HADDAD Mouloud, présent
QUILGARS Jean-Pierre, présent
BALUTCH Nouraqa, présent
BENSOUSSAN Paul, présent
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Hélène Cillières jusqu'à son arrivée
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, absent, pouvoir Ingrid Bidault
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, absente, pouvoir à Jean-Pierre Quilgars

HENNOUCHE Nassera, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Gilbert Zambetti

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 29 MARS 2022

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2 - DÉSIGNATION DE DIVERS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES LOCALES EN REMPLACEMENT DE MME CYRIELLE ABECASSIS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE

Mme le MAIRE. - Mme Nassera Hennouche devient membre titulaire de la commission municipale aménagement, espace public, transition écologique et développement durable

(Arrivée de Blodine B. Canal à 20 h 14).

Mme Nassera Hennouche devient également membre titulaire de la commission de délégation de service public relative aux mobiliers urbains.

Mme Nassera Hennouche devient membre suppléante à la commission délégation de service public relative au stationnement.

Mme Nassera Hennouche devient membre suppléante à la commission de délégation de service public relative à la fourrière.

Mme Nassera Hennouche devient membre titulaire à la commission d'accessibilité des personnes handicapées.

Mme Claire Gabiache devient administratrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

(Arrivée de M. Haddad à 20 h 15.)

Jean-Pierre Quilgars devient représentant du Conseil municipal avec ses autres collègues de l'association Régie de quartier.

Mme Nassera Hennouche sera représentante de la municipalité au Conseil d'écoles de la maternelle Maurice Thorez.

Il nous appartient de délibérer.

Y a-t-il des oppositions ?... Y a-t-il des abstentions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

(Arrivées de M. Kandel et Mme Gabiache de 20 h 16.)

AMÉNAGEMENT URBAIN

3 - APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Mme Boudjenah.

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit ce soir de procéder à un échange foncier sur lequel la ville, l'aménageur, et la RATP travaillent depuis de longues années. Je vais éviter de vous assommer de techniques.

Une partie des espaces publics a commencé à être aménagée depuis la livraison de la ligne n° 4.

La SEMABA, comme premier aménageur de la ZAC de l'éco-quartier Victor Hugo, puis SADEV 94 depuis octobre 2016 ont acquis différents lots d'une copropriété, implantée à cet endroit, qui a été démolie, la RATP en avait acquis une autre partie.

Depuis toute cette période, un partage du foncier a été réalisé. Il y a eu des coûts d'acquisition et de portage puisque cela a duré longtemps avant que le chantier ne démarre et surtout ne se termine.

Un accord entre la commune et la RATP a été trouvé puisqu'entre-temps le centre de dépannage des trains dans le haut de la rue Henri Barbusse a été édifié par la RATP qui avait besoin de devenir propriétaire de cette parcelle.

Ce soir, il s'agit d'approuver un échange foncier sans soulte à hauteur de 400 000 euros, après avis des Domaines à l'égard de ces deux parcelles, d'un côté une emprise de 465 m² et, de l'autre, un volume d'une contenance de 800 m². Je ne vous donne pas le détail, vous l'avez sous les yeux, vous avez même les plans.

(Arrivée de M. Rousseau à 20 h 17.)

Il s'agit de régulariser un échange foncier sur lequel nos services ont passé de très longues heures avec les notaires.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À LA DÉLIBÉRATION N° 20201006 27 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR LA CESSION À SADEV94 D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DE 2842 M² ISSUE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION P N° 8, P N° 12, P N° 13, P N° 14 ET P N° 43 SITUÉES 47 AVENUE HENRI BARBUSSE

Mme BOUDJENAH. - C'est un peu la même délibération, sauf que cela concerne cette fois-ci une emprise foncière de 2 842 m² issue de plusieurs parcelles situées dans le même périmètre. Cela va permettre cette fois-ci d'ériger, dans le cadre de la ZAC Victor Hugo, le lot G3, celui qui sera édifié là où il y avait la base vie de la RATP, juste derrière la station de la ligne n° 4.

Cette emprise communale a été libérée il y a peu, dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Maintenant que les travaux du métro sont terminés et avant que SADEV 94 ne puisse vendre au groupement de promoteurs désigné il y a de longues années pour réaliser l'ensemble des immeubles de ce pôle gare, SADEV doit acquérir cette assiette foncière. La commune avait cédé à la RATP un certain nombre de volumes. Il a fallu procéder à la division de l'assiette foncière.

Vous avez tout le détail.

Cette fois, ce sont des géomètres qui ont beaucoup travaillé. Cet échange foncier est indispensable pour que la commune puisse enfin céder à SADEV le foncier nécessaire au prix de 2,80 M€, conformément à l'estimation de France Domaine, ce sur quoi le Conseil municipal avait déjà délibéré en octobre 2020.

Ce soir, il s'agit d'approuver l'acte modificatif de division en volumes, d'approuver l'échange sans soulte, de confirmer cette cession à ce même prix et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes officiels.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous voterons contre, en cohérence avec notre vote de 2020.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

5 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VÉLIB' MÉTROPOLE (SMAVM) ET LES COMMUNES DE BAGNEUX ET DE MONTROUGE, RELATIVES À LA GESTION DES RELATIONS ENTRE LESDITES COMMUNES ET LE SMAVM DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC VÉLIB'

Mme le MAIRE. - Il s'agit de permettre l'installation d'une station Vélib' au carrefour Barbara à côté de la station de métro de ce même nom.

La station Vélib' se situera sur la commune de Bagneux et la ville de Montrouge en cofinance

l'installation et la gestion à 50 % puisque cette station profitera aux habitantes et aux habitants de nos deux communes.

Le déploiement de la station actée permettra l'installation d'une vingtaine de Vélib' en face du 27 rue de Stalingrad à Bagneux.

Pour information, dans le même temps, une trentaine de Vélib' sera déployée à Lucie Aubrac.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant et de m'autoriser à le signer.

Je pense qu'il y aura un accord puisqu'il s'agit d'un déploiement.

M. MARTIN. - Il y aura bien sûr un accord mais nous sommes toujours inquiets de devoir faire des installations et de la maintenance avec Vélib'. Smovengo, son gestionnaire ne va pas trop bien. Il doit payer une amende de 2 M€ au syndicat Autolib' et Vélib' Métropole pour des manquements répétés précisément sur des bornes défectueuses.

Le coût de la maintenance annuelle par vélo est d'environ 4 000 euros, c'est pratiquement le coût le plus cher de toutes les locations qui existent sur le marché.

C'est tout de même inquiétant.

Il existe d'autres modèles économiques : Véligo s'en sort beaucoup mieux. Certes, ils n'ont pas le même modèle économique, c'est un modèle de location long terme à 6 mois.

Il aurait peut-être été intéressant de mixer nos offres de location de vélos : des offres très court terme car l'intérêt de Vélib' est de prendre un vélo et de le laisser à une autre borne une demi-heure plus tard, et de la location plutôt long terme puisque le vélo est davantage utilisé. Une location de 6 mois responsabilise les personnes et est plus rentable pour la Société.

Voilà pour ce qui est de nos remarques.

Dans le projet, vous parlez du projet départemental de requalification de l'avenue Stalingrad. Cela n'a pas de lien direct avec le Vélib', mais avez-vous plus de précision sur cette requalification car nous ne sommes pas au courant.

Mme le MAIRE. - S'agissant du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, vous connaissez l'histoire avec Decaux.

Smovengo a remporté le marché en 2018 dans la foulée des difficultés rencontrées avec Decaux. Actuellement encore, des procédures contentieuses font l'objet de discussions devant les tribunaux, j'ai envie de dire.

Au dernier Conseil d'administration de Vélib' Autolib' - habituellement, c'est Bruno Tuder qui y siège, mais il n'est pas là ce soir car il est souffrant - il a été fait état d'une sanction financière, cela a fait l'objet d'un article de presse, et il a été indiqué que d'autres pénalités pourraient être appliquées.

En même temps, ils continuent leur déploiement puisqu'ils ont tout de même livré 4 000 vélos électriques supplémentaires qui seront installés à partir de cet été. L'utilisation est extrêmement importante : 3,5 millions de trajets sur le mois d'avril, la fréquentation poursuit son développement avec environ 360 000 à 370 000 abonnés.

Le contrat actuel lie le syndicat Smovengo jusqu'à fin 2032. De ce que j'ai compris, je n'y siège pas personnellement, le syndicat évoque aussi la possibilité d'une résiliation anticipée si les efforts demandés ne sont pas poursuivis.

Nous suivons très attentivement ces questions, d'abord parce que nous en sommes membres, nous sommes impliqués, et ensuite parce qu'il y a besoin de regarder bien attentivement comment cela va se développer pour ne pas reproduire les difficultés, même si elles étaient de nature un peu différente au départ, avec Decaux.

Mme MEKER. - Il y a différents modèles dans ce que vous évoquez : il a deux Véligo. Il y a les emplacements sécurisés à proximité des transports en commun en Région Île-de-France. Il en est prévu un à Lucie Aubrac et un sur la Place Barbara je crois.

Plusieurs réalités freinent un peu l'usage du vélo dans nos régions : la sécurisation et l'adaptation de la voirie pour y laisser la place à des circulations différentes (piétons, vélos, automobiles). C'est compliqué, mais la réalisation se fait petit à petit y compris chez nous.

Il y a le fait de ne pas avoir d'endroit où ranger sa bicyclette, ce qui est un gros problème quand on arrive sur un lieu, d'où les équipements sécurisés qui permettent de retrouver son vélo un peu plus sûrement.

Il y a peut-être aussi des locations à plus long terme pour des personnes qui vivent dans des immeubles collectifs qui n'ont pas la place de ranger leur vélo. Maintenant, c'est obligatoire pour toutes les constructions.

Nous avons du retard et je sais que ce sujet est important pour tous les collectifs.

Enfin, il y a autre chose dans l'utilisation du vélo, le *click and collect*. On prend un Vélib' et on le pose ailleurs. C'est coûteux et cela a quelques difficultés à fonctionner. Le modèle économique n'est pas tout à fait en place, mais il est hyperemployé comme vient de le dire, Mme le Maire.

Véligo, c'est autre chose, c'est une location long terme avec une option d'achat.

On peut difficilement les opposer.

Mme le MAIRE. - Vous me questionnez sur l'avenue de Stalingrad. Effectivement, cela fait partie du projet global, que nous travaillons avec la ville de Montrouge et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, sur la requalification de l'avenue Marx Dormoy et du carrefour Barbara, je vais l'appeler ainsi puisque c'est le carrefour devant la station principale. Nous avons demandé au Département que, pour toute la partie qui concerne jusqu'à la station Barbara 2, j'ai envie de dire, la sortie côté Bagneux, on puisse inclure la requalification de cette portion de l'avenue dans cette étude.

C'est le département qui portera la maîtrise d'ouvrage du projet. Nous serons bien évidemment amenés à participer sur la partie qui concerne Bagneux.

Pour donner de la cohérence à ce projet global, nous avons préféré travailler avec le département des Hauts-de-Seine et la ville de Montrouge sur un aménagement qui sera global avec une participation financière de la ville de Bagneux sur ce qui concerne une voirie uniquement communale.

Les études avancent. Nous avons eu plusieurs réunions avec le département. Dernièrement, nos services se sont réunis avec la ville de Paris. Je ne sais pas si vous avez en tête le détail, mais il est question - la ville de Paris est d'accord - de reculer le mur du cimetière parisien pour permettre que la voirie Marx Dormoy accueille confortablement les circulations automobiles, les circulations de bus et les circulations piétonnes et le stationnement quand on peut en mettre un peu.

C'est compliqué.

Vous avez en tête que le trottoir qui se trouve le long du cimetière parisien, côté Bagneux, est très étroit et ne respecte pas du tout les normes d'accessibilité PMR, etc.

C'est donc un gros projet. Vous vous doutez bien que reculer un mur de cimetière n'est pas très simple à faire. De multiples discussions ont été engagées. Il y en a aussi avec la communauté juive puisqu'il y a le carré israélite. Les débats ont commencé à avoir lieu, ils y sont plutôt favorables à condition évidemment que ce lieu de mémoire soit préservé mais peut-être aussi un peu plus valorisé.

Les choses avancent mais de multiples facteurs entrent en ligne de compte comme conserver au maximum les arbres. Tout cela est un gros projet, mais pour le coup, il y a pas mal de réunions de concertation. Les choses avancent. Cela ne va jamais assez vite mais cela va néanmoins à un rythme assez soutenu.

(Arrivée de M. Ouédraogo à 20 h 32.)

Il nous appartient de voter sur cette délibération.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6 - AUTORISATION DONNÉE À LA SOCIÉTÉ TRANSDEV PARK BAGNEUX, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC RELATIF À LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE, DE MODIFIER SON ACTIONNARIAT

Mme le MAIRE. - La Société Transdev Park Bagneux nous a fait savoir au début de cette année qu'elle modifiait son actionnariat. La Société Les Fils de Madame Géraud actionnaire chez elle ne souhaite plus l'être, elle ne veut plus participer à ce type d'activité. Il s'agit simplement de prendre acte que cet actionnaire ne fait plus partie de cette Société.

Nous présenterons le compte rendu annuel d'exploitation en octobre prochain.

Y a-t-il des remarques ?

Mme KADOUCI. - Nous avons bien noté que la modification capitalistique envisagée par la Société Transdev Park Bagneux n'entraînera pas d'évolution sur l'exploitation.

Pouvez-vous nous indiquer si les services de la mairie ont pu faire le point avec Transdev pour avoir les conséquences indirectes ?

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas bien compris votre question, Madame Kadouci.

Cela ne change pas notre marché, nous avons un marché jusqu'en 2024 aux tarifs que nous avons votés ici. Cela ne change pas notre concession. Était-ce votre question ?

Mme KADOUCI. - Oui. Cela n'a donc aucune conséquence.

M. MARTIN. - Ma question est un peu la même que celle de Mme Kadouci : quels risques potentiels prenons-nous avec un seul actionnaire dont les finances ne vont pas trop bien ? Ils sont en déficit depuis pas mal de temps. Avoir plusieurs actionnaires était plus rassurant. Il y en avait deux. Le risque est beaucoup plus important quand il n'y en a qu'un.

Deuxième question : pour quelle raison cette Société est-elle partie ? A-t-on une explication à part celle consistant uniquement à dire qu'elle ne veut plus participer à cette activité ?

Mme le MAIRE. - J'ai compris que la Société Les Fils de Madame Géraud ne souhaitait plus s'investir dans cette branche d'activité. Je ne peux vous en donner les raisons car je n'en ai pas discuté

avec eux. Je ne sais pas répondre à cette question, je ne peux pas vous dire ce que je ne sais pas.

S'agissant de l'actionnariat de la Société Transdev, j'entends ce que vous dites. C'est évidemment toujours plus facile quand il y a plusieurs actionnaires.

Là, on ne nous demande pas si nous souhaitons qu'il y ait ou non plusieurs actionnaires. La Société Transdev nous informe que leur coactionnaire quitte la société.

Nous avons un marché jusqu'en 2024. Nous allons relancer un futur marché sur lequel nous commencerons à travailler dès 2023.

Ce sont de grosses concessions. La dernière fois, la constitution du marché avait nécessité plus d'une année de travail après l'analyse des offres, le débat avec celles et ceux qui vont soumissionner à notre futur marché les conditions d'exploitation. Nous sommes très attentifs à ces questions. Nous suivons de très près ce dossier car nous avons eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Je n'ai pas d'éléments complémentaires.

Êtes-vous favorable pour voter ?

En fait, on ne nous demande pas notre choix.

M. MARTIN. - Nous nous abstiendrons.

Mme le MAIRE. - D'accord. Les autres votants pour.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT

7 - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LA DÉCLARATION SANS SUITE, POUR CAUSE D'INFRACTUOSITÉ, DES LOTS N° 2 ET 3 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VÉHICULES, DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU PARC COMMUNAL

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, à vous.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et tous.

Il s'agit ici de vous présenter une nouvelle délibération relative au renouvellement de notre flotte de véhicules communaux, sujet déjà évoqué lors des conseils municipaux précédents notamment après l'audit de 2020.

Lors d'un Conseil municipal précédent, celui du 14 décembre 2021, un point global avait été effectué et avait abouti à une délibération autorisant Mme le Maire à signer l'attribution des lots 1, 2, 3 et 5 d'une part et les lots 6 et 7 d'autre part et de déclarer infructueux le lot 4.

Ce soir, il s'agit d'évoquer l'avancement de ce dossier complexe compte tenu du contexte économique mondial.

Le résultat de la consultation lancée est qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour les lots 1 et 5 déclarés infructueux et une seule offre pour les 6 et 7.

Ainsi, une procédure sans mise en concurrence préalable a été engagée fin novembre 2021. Renault a obtenu notamment les lots 2 et 3.

En raison des grandes difficultés de production des constructeurs automobiles, Renault semble plus touché par les récents événements de la guerre en Ukraine.

Aujourd'hui, Renault se déclare dans l'impossibilité de répondre aux lots 2 et 3.

Pour le lot 2, la procédure des marchés publics nécessite certains délais incompressibles.

Ainsi, en mars 2022, Renault situé à Fresnes n'a pas souhaité signer le devis datant du 25 novembre 2021 et invoque la conjoncture particulière et l'obligation d'une réévaluation du montant du devis.

Pour le lot 3, Renault n'est plus en mesure de fournir les sept véhicules du lot 3 car ils ne sont plus produits.

Renault n'est pas en capacité de donner les tarifs 2022 et donc, à ce jour encore moins de produire les 10 véhicules.

Il vous est donc proposé de déclarer sans suite les lots 2 et 3 pour les relancer ultérieurement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous allons réussir à trouver des véhicules, je ne sais quand mais nous réussissons.

M. MARTIN. - Une question : regarde-t-on la solution de leasing long avec Renault ou d'autres marques ? Je crois que nous avons posé la question la dernière fois. Toutes les grosses entreprises optent pour ce mode de fonctionnement.

M. BENSOUSSAN. - Pour les lots 2 et 3, une relance sera faite ultérieurement. Ils seront réétudiés. Il faut savoir que le marché de l'occasion - je parle sous le contrôle de Caroline Métais- est dans un état aussi désastreux que la production des véhicules neufs. La demande est très forte : il y a très peu de véhicules d'occasion sur le marché.

Mme le MAIRE. - Mme Métais m'indique à propos du leasing que nos véhicules ne consomment pas un nombre de kilomètres suffisant pour que ce soit intéressant pour la ville.

Nous déclarons donc infructueux ces deux lots. Nous relancerons un appel d'offres.

Mme MÉTAIS. - Nous essayons de passer par l'Ugap.

Mme le MAIRE. - L'Ugap est un groupement de commandes. C'est sans grand succès pour l'instant, me dit-on.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX

8 - APPROBATION DE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BAGEOPS RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DE CHAUFFERIES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE GÉOTHERMIE

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, je vous passe la parole.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Il s'agit d'évoquer l'autorisation à donner à Mme le Maire de signer des conventions entre la

commune et BAGEOPS qui exploite le réseau de géothermie de la commune.

Quelques petits rappels notamment pour Nassera Hennouche qui découvre cela.

La commune de Bagneux a transféré au SIPPAREC sa compétence en matière de développement des énergies renouvelables dont la géothermie pour ainsi permettre la mise en place un réseau, le financement, la construction et l'exploitation de la centrale de géothermie située sur notre commune.

La commune, quant à elle, est toujours propriétaire de certains équipements dans les sous-stations.

La Société BAGEOPS, pour répondre à ses obligations de contrat, demande d'exploiter et de devenir propriétaire de ces sous-stations.

Ce soir, sont concernées trois chaufferies situées dans des écoles : Marcel Cachin, Albert Petit et Paul Vaillant Couturier.

Afin de valoriser ces équipements, la commune souhaite les mettre à disposition de la Société jusqu'à la fin du contrat, c'est-à-dire jusqu'en 2044.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, sans conséquence financière pour la commune, à charge pour BAGEOPS d'entretenir ces sous-stations, d'investir, de moderniser et de payer les factures de fluides, donc d'eau et d'électricité, nécessaires au fonctionnement de ces sous-stations ainsi que d'en régler les consommations.

Cette mise à disposition est donc conclue pour une durée qui reste de 23 années jusqu'en 2044.

Il vous est proposé d'approuver les trois conventions avec BAGEOPS pour ces trois groupes scolaires.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHÉSION AU SIGEIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE-BIÈVRE (GOSB) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Mme BALSECA. - Bonsoir.

Cette délibération nous propose d'accepter l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre au SIGEIF comme l'exigent les statuts. Pour rappel le SIGEIF, c'est le Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France dont nous sommes membres pour nos commandes d'énergie.

C'est une bonne nouvelle que de voir arriver de nouveaux membres, cela nous permet notamment d'avoir des commandes plus importantes auprès des fournisseurs d'énergie et ainsi de réaliser des

économies d'échelle.

Dans cette période d'inflation forte du prix de l'énergie, nous pouvons donc souhaiter la bienvenue à l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre et à ces communes réparties sur le Val-de-Marne et l'Essonne.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - C'est une très bonne chose, vous avez raison.

J'ai une question : pour quelle raison Bagneux est obligé d'émettre un avis pour un EPT qui ne le concerne pas directement ?

Mme le MAIRE. - J'ai compris que c'est le contrôle de légalité qui a demandé au SIGEIF de passer par les Conseils municipaux. Je ne peux pas vous expliquer les raisons pour lesquelles le contrôle de légalité a fait cette demande, mais ils ont dû préférer, compte tenu de la taille - un EPT, c'est tout de même assez important - qu'il y ait une délibération des communes membres. Jusqu'à présent, il me semble que seules les communes sont adhérentes. Je peux penser que c'est cette explication, mais je n'en suis pas certaine.

Mme BALSECA. - De ce que j'ai compris, c'est pour régulariser la procédure d'adhésion de l'EPT qui avait intégré le SIGEIF mais pas dans les règles de l'art.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

10 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE OCTROYÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ANNÉE 2022 À DOUZE ASSOCIATIONS DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Dans le cadre du contrat de ville, au titre de la politique de la ville, la commune reverse à douze associations de Bagneux une subvention départementale.

C'est la commune qui touche la subvention du département des Hauts-de-Seine que nous reversons aux associations.

Nous sommes guichet unique pour les associations.

Vous avez la liste des associations concernées.

C'est un montant de 120 300 € pour 2022 qui est à reverser à douze associations qui pilotent quinze actions.

Y a-t-il des remarques ?

Mme KADOUCI. - J'en ai une. Parmi ces douze associations, des élus de notre Conseil municipal sont-ils membres de ces associations ?

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Je vais citer le nom des collègues qui en sont membres ou qui siègent au Conseil d'administration pour la municipalité car ils ne voteront pas.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

En ce qui concerne le vote pour le club de futsal, Sidi Dimbaga ne vote pas. Étant donné qu'il n'est pas arrivé, il a peut-être donné un pouvoir. Oui, me dit-on. Hélène Cillières votant pour lui, elle ne votera donc pas pour le club de futsal.

Pour le COMB, Mouloud Haddad ne prendra pas part au vote.

Pour l'OBS, ne prendront pas part au vote, M. Haddad, Mme Amiable et Mme Salaün.

Pour le Plus Petit Cirque du Monde, ne prendra pas part au vote Élisabeth Fauvel puisqu'elle est membre du Conseil d'administration.

C'est tout ce que j'ai.

Je rappelle les associations : APM, GAFIB, GERMAE, Club Futsal, COMB, Compagnie Galante, Mimesis, Nouvelles Voies, OBS, PPCM, Sourous, Tous au Web.

Aucun autre élu n'est membre du bureau ou siège au Conseil d'administration ?...

(Non).

Nous passons au vote.

➡ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE LES PERSONNES DONT LE NOM A ÉTÉ CITÉ PLUS HAUT

HABITAT

11 - APPROBATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR « ABBÉ GRÉGOIRE - MONTESQUIEU »

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, c'est à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, ce rapport concerne le projet de renouvellement urbain que nous portons pour l'Abbé Grégoire - Montesquieu, un quartier en QPV qui compte 289 logements locatifs sociaux et dont le bailleur est Hauts-de-Seine Habitat. Cet ensemble immobilier est composé de la barre S située du 1 au 15 Allée Mirabeau, du bâtiment "Montesquieu" situé square Montesquieu et de quatre barrettes situées du 2 au 16 allée de l'Abbé Grégoire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

L'habitat y est dégradé, le cadre de vie également. Les logements ont une configuration ancienne. Ils ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et, bien sûr, le bâti manque d'isolation thermique et acoustique.

Ce projet de renouvellement urbain a été acté en 2017 et, depuis, le travail a été fait sur le détail du projet.

Le projet final a été présenté par le bailleur - nous étions présents - aux locataires, le 18 novembre dernier. Les grands objectifs du projet sont :

- une mixité à l'échelle du quartier avec une diversification de l'offre de logements,
- la mise en valeur du patrimoine bâti notamment sur les quatre plots du 2 au 16 qui seront conservés,

réhabilités,

- l'implantation d'un nouveau City Stade ainsi que d'un nouveau parc en cœur de quartier,
- l'aménagement d'une voie verte piétonne le long de la voie du RER B.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- la démolition de la partie du bâtiment S de Montesquieu pour 199 logements sociaux,
- la réhabilitation et l'élévation d'un niveau des quatre plots des numéros R (90 logements),
- 346 constructions neuves en locatif social, en locatif intermédiaire, en accession sociale et en accession libre.

C'est un projet de temps long, d'une dizaine d'années. On se projette jusque dans les années 2032. Ce projet nécessite le relogement de l'ensemble des locataires du quartier en plusieurs phases, bien sûr, étalées dans le temps, à l'issue d'une enquête sociale qui est en train de se terminer, qui vise à déterminer les besoins comme une base de travail de relogement à lancer.

Cette charte de relogement est le document qui cadre tous les relogements entre les différents intervenants de la MOUS pilotée par le bailleur. Il y a l'État, la ville, l'EPT, l'action logement et le bailleur.

Sont éligibles au relogement les locataires en titre des baux actuels, les enfants au titre des décohabitations, les hébergés dans des conditions définies par la charte avec, pour les locataires en titre le maintien du prix au mètre carré de l'ancien loyer si la personne reste chez Hauts-de-Seine Habitat et un relogement à Bagneux pour celles et ceux qui le souhaitent. C'est l'engagement pris devant les habitants.

Le bailleur propose aussi la prise en charge l'organisation des déménagements et la prise en charge des frais d'installation de type ouverture de compteur EDF.

Sur factures, le bailleur procédera au remboursement de celles-ci aux locataires.

Voilà ce qui vous est présenté au sein de cette charte de relogement. Il s'agit d'un document un peu type. Nous avons travaillé pour cette partie abbé Grégoire Montesquieu.

Des discussions sont toujours en cours avec l'État à propos de cette charte et sur le séquençage des relogements, il s'agit d'un temps extrêmement long.

Si, au cours des discussions, des modifications venaient à être apportées ou lors d'un prochain Conseil municipal, nous repasserions un avenant.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. MARTIN. - J'ai cherché la charte de relogement et je ne l'ai pas trouvée. Elle n'est pas dans la délibération. Je ne sais pas comment il est possible de voter cette délibération sans la charte associée.

Mme le MAIRE. - On me dit qu'elle est bien jointe.

Mme BOUDJENAH. - Elle est en plus de la délibération.

Mme le MAIRE. - Oui. Elle y est.

M. ZAMBETTI. - Elle n'y était pas au départ.

M. MARTIN. - Quand j'ai téléchargé mon dossier, elle n'y était pas. Nous n'avons reçu aucune information disant qu'elle avait été ajoutée au dossier.

Ce n'est pas trop grave. Je la lirai.

C'est la première fois que vous présentez en Conseil municipal votre projet de réhabilitation du quartier abbé Grégoire Montesquieu dans sa globalité.

Jusqu'à maintenant, on parlait de rénovation, de réhabilitation de logements sans que ce soit très clair, c'était même très flou.

Là, il s'agit d'un projet concret, avec des dates qui s'échelonnent et une charte associée.

J'ai compris que la commune et l'OPH Hauts-de-Seine avaient consulté les habitants qui ont donné leur accord.

Une réunion publique s'est tenue le 18 novembre 2021 au cours de laquelle bon nombre d'habitants ont découvert le projet dans sa globalité. Nous-mêmes étions incapables de les renseigner sur ce projet. Je voudrais savoir s'il y a réellement une adhésion complète des habitants car nous avons des avis contraires des associations d'habitants du quartier.

Il est tout de même important d'avoir une adhésion au moins d'une majorité des habitants pour ce projet d'ampleur.

Dans votre programme municipal, en 2020, vous ne mentionniez pas notamment la démolition de la barre S. Nous vous avons posé la question. À l'époque, peut-être ne le saviez-vous pas, les études étaient toujours en cours, vous parliez de réhabilitation, de rénovation comme nous l'avions d'ailleurs prévu dans notre programme.

Vu l'architecture très particulière de ce bâtiment, nous avons souhaité regarder les possibilités de le réhabiliter car nous souhaitions le conserver.

Dernier point, je n'ai pas vu la charte, mais vous en profitez pour densifier la population locale. Nous passons de 289 à 436 logements, ce qui est énorme : plus de 50 % par rapport à la population actuelle.

Tout cela fait que nous ne pouvons pas nous engager. Nous voterons donc contre ce projet qui va à l'encontre de nos convictions et de nos propositions pour ce quartier.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Quelques mots, Monsieur Martin.

Ce quartier est un des quartiers les plus populaires et les plus pauvres de Bagneux. Les habitants y vivent très mal et tellement mal que plus personne ne veut aller y habiter.

Si vous connaissez des personnes qui veulent vivre dans un logement Allée de l'abbé Grégoire, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous n'en trouvons pas.

Nous sommes dans une situation extrêmement compliquée. Première chose.

Deuxième chose, cet ensemble est détenu par le département des Hauts-de-Seine, Hauts-de-Seine Habitat, le bailleur du département le plus riche de France, un département que vous et vos amis soutiennent politiquement, qui organisent la ségrégation sociale dans ce quartier depuis 30 ans en y relogant toutes les familles qu'elles ne souhaitaient pas voir dans les autres communes.

Quand vous vous rendez dans ce quartier, demandez aux personnes où elles habitaient avant d'habiter à Bagneux. Vous verrez qu'elles habitaient le Plessis Robinson, Antony, Châtenay-Malabry.

Il est très intéressant de savoir ce qui a été organisé dans ce quartier.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation extrêmement difficile avec, je pense, des habitants qui ne vivent pas dans un cadre digne que se doit d'offrir n'importe quel bailleur à ses locataires.

Vous n'avez pas parlé de cela, mais il y a beaucoup de rongeurs, y compris dans les appartements.

Le bâti est extrêmement dégradé.

Les logements sont très mal isolés. Les pièces à vivre ne sont pas de bonne facture.

Il fallait donc un projet d'ampleur pour essayer d'améliorer la situation dans ce quartier, c'est ce à quoi nous nous sommes attelés.

Je ne suis pas une fan des démolitions. Ce n'est vraiment pas ce qui me fait plaisir parce que je sais que les gens qui vivent dans leur cité y sont attachés. Ils sont attachés à leur quartier, à leur lieu de vie et c'est bien normal.

Je voulais le redire un peu solennellement ce soir.

Je ne suis pas pour démolir tous les logements, partout là où il y a des difficultés, mais j'estime qu'à partir d'un moment où nous sommes dans une situation ancrée, installée et qui n'est pas de nature à pouvoir être changée dans des délais corrects, il faut essayer de porter un projet d'envergure qui va permettre aux habitants de vivre mieux demain.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce projet sur lequel nous travaillons depuis plus de cinq ans, j'ai envie de dire dix ans, avec Hauts-de-Seine Habitat qui, enfin, va commencer la réhabilitation de Mirabeau pour laquelle les habitants ont voté très majoritairement favorablement, juste avant l'été.

Nous portons un projet ambitieux sur une parcelle dont la ville n'est pas propriétaire, nous ne sommes pas chez nous.

Aujourd'hui, c'est un projet porté avec le bailleur, en coopération avec nous. Je pense que c'est un beau projet pour ce quartier qui ne doit pas continuer à vivre dans cette situation.

Personne autour de la table n'accepterait d'y vivre. On ne peut accepter pour les autres et nos populations ce que l'on n'accepte pas pour nous. C'est donc un projet d'envergure qui vise à mettre de la mixité.

Vous évoquez une densification qui est légère.

Vous pouvez la juger très importante.

Les premières discussions étaient beaucoup plus importantes encore.

Le projet est déficitaire, c'est pour cela que l'on demande le soutien du département des Hauts-de-Seine, donc des financements : l'État refuse de financer ce projet parce qu'il n'est pas en RU, bien que le précédent Préfet, M. Soulet, soit venu à ma demande visiter le quartier.

La densification va permettre de mettre de la mixité dans la typologie des logements construits puisqu'à terme, il y aura 45 % de logements sociaux et 65 % de logements en accession à la propriété ou privés. Je pense que c'est bien de le faire pour le quartier, pour que les habitants vivent bien tous

ensemble.

Je rappelle qu'au cœur du projet il est prévu la construction d'un parc, un poumon vert dont le quartier manque.

Les relogements des locataires ont commencé. Il s'agit d'un projet à long terme, d'un projet difficile. Un projet qui démolit une partie importante de logements n'est évidemment jamais simple pour les habitants qui y vivent.

Notre travail est de les rassurer, d'agir avec leur bailleur et les pouvoirs publics afin qu'ils soient relogés dans de bonnes conditions et dans un objectif inscrit dans celui de la charte en essayant de les mettre, à l'issue de leur relogement, dans une situation meilleure que celle dans laquelle qu'ils étaient avant de quitter leur logement. C'est un peu ce que nous portons et ce sur quoi nous allons continuer de travailler.

Mme MEKER. - Un mot sur le travail réalisé pour ce quartier notamment en matière de patrimoine.

Le S est certainement intéressant mais les bâtiments en pierre de taille qui avaient tout de suite été décrits comme absolument en très mauvais état, nous les avons protégés dans notre PLU. De plus, la ville a insisté grandement pour que des études montrent qu'ils devaient être profondément rénovés, mais Hauts-de-Seine Habitat en a profité pour les surélever, ce qui était possible dans la protection portée par le PLU.

Globalement, les habitants de ce quartier, au-delà des conditions très problématiques du bâti et des conditions de vie, sont attachés à leurs espaces verts. Je dirai, peut-être avec quelques autres ici, qu'un espace vert est aussi un endroit de mixité. Malheureusement, les espaces verts ne sont pas rentables, ils ne produisent pas de droit foncier, aussi, il est toujours difficile de conserver des espaces verts dans un projet.

Mme le Maire a évoqué le fait que ce projet n'est pas rentable.

De toute manière, chaque fois que Hauts-de-Seine Habitat rénove, il a tendance à densifier de manière supplémentaire. C'est certainement bien pour la mixité, mais tout de même : la Butte rouge pose de vrais problèmes, par exemple.

En tout cas, nous sommes dans une métropole où il faut loger. Il faudrait aussi garder de l'espace pour respirer, c'est plus compliqué, mais Bagneux n'est pas responsable de cette situation.

J'aimerais à terme plus de parcs car si vous regardez celui-ci, il est tout de même petit. S'il était plus grand, ce serait bien pour tous les Balnéolais pour en profiter. Peut-être en profiterons-nous car nous pourrions nous promener dans ce lieu, à condition qu'il s'ouvre. Il faudrait que nous puissions nous y promener pour animer le quartier et réaliser encore plus de mixité.

Merci.

Mme B. CANAL. - Madame le Maire, bonsoir à tous.

J'entends la remarque de M. Martin car nous en avons parlé pendant un très long moment.

Concernant ce projet, je pense important de noter - c'est stipulé dans la note - la particularité sur les concentrations familiales. Je résume, plusieurs générations se retrouvaient ensemble dans des conditions difficiles. J'entends l'aspect densification. Personnellement, je n'aime pas cela non plus, mais si cela peut permettre de reloger les générations sans éclater les fratries, cela permettrait peut-être de les conserver dans des conditions meilleures que ce qu'elles étaient.

Autre aspect, serait-il possible que, parmi les personnes à reloger, certaines ne fassent pas partie du projet ? Cela a-t-il éventuellement été pensé ?

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. - La question ponctuelle de ce que l'on appelle, excusez-moi l'expression, le relogement tiroir, le relogement à plusieurs étapes, n'est pas prévue.

Nous allons partager les résultats de l'enquête sociale donnés par le bailleur pour voir quels sont les besoins. Une équipe dédiée sera sur place à l'antenne, à Schoelcher. Nous allons travailler sur des propositions pérennes qui répondent aux besoins des habitants des quatre plots pour les deux prochaines années.

Nous travaillons les relogements de manière pérenne et efficace, même dans le cadre des décohabitations que nous avons faites, assez nombreuses à la Pierre Plate, pour permettre à des jeunes d'avoir leur logement afin qu'ils puissent se lancer. Nous allons travailler cela de manière extrême finement dans les prochaines semaines.

Nous aurons dans les tout prochains jours les conclusions de l'enquête sociale. Nous pourrions regarder cela.

Il n'y aura pas de relogement en plusieurs étapes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT

12 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA D'HLM TOIT ET JOIE POUR UN PRÊT TOTAL DE 5 449 477 €, SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES, DESTINÉ À FINANCER L'ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 1, 2, 4 ET 6 RUE KIROVAKAN ET 180 AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX, COMPOSÉ DE 108 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, c'est à vous.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Le bailleur Toit et Joie demande une garantie communale pour l'achat d'un patrimoine de 108 logements sociaux qui se situe rue Kirovakan. Ce foncier était la propriété d'Orange. À l'issue du bail emphytéotique, Toit et Joie a émis le souhait d'acheter ce patrimoine pour le conserver. Cette société nous demande une garantie pour un prêt de 5 449 477 € avec, en contrepartie, 20 % des logements seront réservés au profit la ville de Bagneux, soit 22 logements, pour toute la durée du prêt de 35 ans.

Il vous est proposé d'octroyer cette garantie communale à la Société Toit et Joie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit d'immeubles déjà existants.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

13 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ IDF HABITAT RELATIVE À LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CONTREPARTIE DE L'OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA TOUR SITUÉE 2, RUE DES CUVERONS À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, c'est à vous.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit du même type de délibération, mais cette fois-ci pour le bailleur IDF Habitat, bailleur qui demande la garantie communale pour un prêt visant à financer la réhabilitation de la Tour située au 2, rue des Cuverons, la dernière tour du quartier des Tertres Cuverons en cours de réhabilitation. Cette tour est composée de 96 logements et, au titre de cette garantie communale que l'on vous invite à accorder, nous aurions un droit de réservation de 20 % des logements, soit 19 logements pour la durée du prêt garanti, soit jusqu'en 2047.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce point ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

INFORMATIQUE

14 - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA LOCATION ET À LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à M. Housni.

M. HOUSNI. - Bonsoir à tous.

Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'un accord-cadre relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs pour la ville de Bagneux. Pour le renouvellement du marché d'appel d'offres, dans le respect de la réglementation en vigueur, la ville a publié un marché.

À la date limite de réception des offres, le 6 mai 2022, la ville a reçu trois offres pour le lot 1 et deux pour le lot 2.

Pour le lot 1, le montant maximum de ce marché s'élève à 495 000 € et pour le lot 2, le montant maximum s'élève à 200 000 €.

Je tiens à préciser que le renouvellement s'est fait dans le cadre de la continuité de la politique d'impression en vue de l'améliorer et d'intégrer un critère de respect de l'environnement dans la nouvelle consultation.

Après analyse de ce marché et étude de l'ensemble des offres et après avis de la commission d'appel d'offres et de la commission unique, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les deux accords-cadres, le lot 1 à la Société Chartres et le lot 2 à la Société Konica et d'autoriser Mme le Maire à signer lesdits accords-cadres.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

COMMUNICATION

15 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 3 AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PAPIERS POUR L'IMPRIMERIE MUNICIPALE

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, je vous passe la parole.

Mme CILLIERES. - Merci, Madame la Maire.

Ce troisième avenant est relatif à l'impression de notre journal municipal Bagneux mais pas uniquement, il concerne aussi l'ensemble de l'approvisionnement de notre collectivité en papier.

Le contexte international est complexe. Entre une pénurie de certains types de papier, la guerre en Ukraine et la montée du prix des fluides pour les transports, le prix du papier continue d'augmenter.

Nous avons déjà passé deux avenants, un en février et un en avril, le premier pour une augmentation des prix au bordereau et le deuxième pour modifier le bordereau de prix unitaire et ajouter des types de papier afin de nous permettre d'en acheter, même si nous ne l'avions pas prévu au départ dans le marché.

Il s'agit d'une augmentation de 19,1 % des prix unitaires du marché proposée par la Société INAPA afin de nous permettre d'assurer la continuité du service, d'imprimer nos supports afin de continuer d'informer les habitantes et les habitants.

Il vous est proposé à cet effet d'approuver cet acte modificatif à l'ensemble des lots du marché de papier avec la Société INAPA.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques.

M. MARTIN. - Au dernier Conseil municipal, nous avons demandé d'avoir une étude pour réduire le papier, notamment en numérisant un certain nombre de documents, voire une optimisation de Bagneux Information.

Cette analyse a-t-elle mûri dans les services ?

Sommes-nous arrivés à quelque chose pour optimiser le papier ?

Le papier va devenir de plus en plus cher et ce n'est pas écologique.

Mme CILLIERES. - Le service communication, qui est un service ressources pour les autres services de la collectivité, discute à chaque demande du nombre de tirages, de l'efficacité du nombre de tirages demandé, de la cible, de la diffusion, dans un but d'économies.

Nous avons également fait passer le message au sein de la collectivité de nos difficultés

d'approvisionnement de papier afin de limiter les impressions. Il y a le prix mais surtout la difficulté d'en avoir, la fabrication étant extrêmement chaotique et difficile à prévoir avec certitude en tout cas.

Pour ce qui est du journal municipal, à ce stade, nous ne sommes pas encore à dire que nous allons diminuer son tirage, mais cela fait partie des réflexions sur lesquelles nous aurons à discuter peut-être si la situation continue de se dégrader. C'est l'outil de notre collectivité le plus lu. C'est vraiment un support important pour l'information apportée aux Balnéolaises et Balnéolais. Ce n'est pas une petite décision à prendre, cela touche au journal municipal.

Dans un premier temps, nous essayons de limiter d'autres supports pour essayer de préserver le support de communication et d'information le plus important apporté aux habitants.

Tout est en réflexion et sur la table au regard de la situation que nous traversons.

M. MARTIN. - Nous avons proposé de laisser quelques exemplaires par immeuble avec un panneau disant que ceux qui le veulent peuvent l'avoir en se rendant à la mairie, sinon que la version numérique est consultable sur le site. Cela peut permettre de réduire le nombre d'exemplaires.

Quand on voit le nombre que l'on retrouve dans les poubelles, cela nous fait réagir.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons absolument pas pris la décision de ne plus mettre le Bagneux Infos dans les boîtes aux lettres, c'est le média de la ville. En revanche, je suis favorable à l'arrêt des flyers, de tous les petits bouts de papier, excusez-moi de le dire ainsi, pour ceci et pour cela. Je pense que c'est inefficace en termes de communication. Il vaut mieux anticiper.

Le support de la communication pour annoncer les événements est le Bagneux Infos.

Évidemment, il faut anticiper les initiatives, mais le Bagneux Infos est évidemment le bon format. Il peut y en avoir dans les poubelles, mais ce n'est pas le cas majoritairement. Les habitants y tiennent. Dès lors qu'il y a une erreur de distribution, les gens appellent. Tous les mois, des habitants d'une rue ou d'un immeuble appellent pour dire qu'ils ne l'ont pas eu.

Je pense que la réflexion doit plutôt porter sur tout ce qui est à côté du journal municipal. Il y a une vraie réflexion à apporter.

Au sein du pôle transition écologique, un des postes est dédié à l'administration exemplaire. La personne qui l'occupe vient d'arriver. Elle va porter, parmi le personnel, ce travail et ce message pour réaliser des économies en évitant de sortir inutilement sur les imprimantes toute une série de documents dont nous n'avons plus besoin aujourd'hui.

La simplification des démarches administratives pour les administrés est, je pense, une source d'économies sur laquelle nous continuons de travailler côté espace famille.

Des efforts conjoints réalisés par plusieurs directions de services doivent nous aider à vraiment franchir un cap sur ces questions.

N'importe comment, la crise nous pousse à ces efforts.

Je vous propose de voter cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Les délibérations 16 à 24 concernent les denrées alimentaires de la restauration municipale, pour lesquelles nous avons voté lors du précédent Conseil municipal les augmentations.

Là, nous sommes sur une série de délibérations sur des augmentations très importantes de coûts qui nous mettent en difficulté, pas qu'à Bagneux mais partout.

Monsieur Guillemin, je vous passe la parole.

RESTAURATION

16 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 2 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SOCOPA VIANDES, POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDE, S'AGISSANT DES VIANDES DE BOUCHERIE

17 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SOCOPRA, S'AGISSANT DES VOLAILLES FRAÎCHES ET DES VOLAILLES CUITES

18 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ETS LUCIEN, S'AGISSANT DE L'ACHAT DE CHARCUTERIE

19 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 4 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ FRESCA, RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, S'AGISSANT DE L'ACHAT DE SURGELÉS

20 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ LAURANCE, S'AGISSANT DE L'ACHAT DE FRUITS ET LÉGUMES DE 4E ET 5E GAMMES

21 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 6 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ GUILLOT JOUANI, S'AGISSANT DE L'ACHAT DE PRODUITS LAITIERS

22 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 7 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ CERCLE VERT, S'AGISSANT DE L'ACHAT D'ÉPICERIE ET DE BISCUITERIE

23 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 8 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIÉTÉS SOCIÉTÉ 4A ET COOP

24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 9 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, CONCLU ENTRE LE COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ HIODE, S'AGISSANT DES POISSONS FRAIS OU SOUS VIDE

M. GUILLEMIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous rassure je ne radote pas mais je vais répéter ce que je dis depuis trois réunions de Conseil municipal que je répéterai peut-être lors des prochaines.

Je vais faire une présentation groupée de ces délibérations, ce sera plus simple.

Je ne vous apprends rien en vous disant que, dans le contexte actuel, il y a une forte inflation due à de nombreux facteurs, en premier lieu, la crise sanitaire induite par le COVID, les pénuries liées à

des difficultés d'approvisionnement de matières premières, par exemple pour les emballages. Ceci est dû à la guerre en Ukraine qui a provoqué une forte inflation des hydrocarbures et des différentes matières premières agricoles. À cela, se sont ajoutés les aléas climatiques entraînant de mauvaises récoltes, les épidémies touchant les animaux comme la grippe aviaire mais aussi une diminution de producteurs de bovins.

Tout cela entraîne des augmentations de coûts que nous récupérons quand nous payons. C'est une des concessions constantes que nous avons avec eux mais cela se répercute sur nos tarifs pratiqués.

Ce que je viens de vous exposer concerne les délibérations, 16, 17 et 21. Vous avez le détail des augmentations.

S'agissant des autres délibérations, nous avons des marchés qui se terminent en octobre.

Vu le contexte actuel notamment, nous n'avons pas voulu renouveler tous les marchés tout de suite, nous avons préféré les prolonger de six mois pour voir comment les choses évoluent, de façon à pouvoir refaire ces marchés dans quelques mois.

Cela concerne les délibérations n° 18 à 24.

Nous avons toujours le même objectif : la meilleure qualité de repas pour nos enfants mais aussi pour les personnes âgées.

Je propose que vous votiez ces neuf délibérations.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous sommes dans une situation de tension sur les prix et la fourniture des denrées en quantités suffisantes par rapport à nos besoins qui sont importants. Nous produisons 6 500 repas par jour, ce qui est très volumineux.

S'il n'y a aucune remarque, nous passons aux votes.

- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 16 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 17 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 18 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 19 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 20 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 21 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 22 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 23 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*
- ⇒ *VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 24 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

25 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'EXPÉRIMENTATION DE LA VIDÉOVERBALISATION SUR L'AVENUE LOUIS PASTEUR À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de mettre en place une expérimentation.

Michel, je te passe la parole.

M. REYNAUD. - Merci, Madame la Maire.

La commune de Bagneux déploie depuis 2018 un réseau de vidéoprotection sur l'ensemble de la ville qui permet de concilier les volets préventif et sécuritaire. Les caméras de vidéoprotection sont installées sur 49 emplacements. Leur finalité contribue à la sécurité des personnes, à la prévention des atteintes aux biens, à la protection des bâtiments publics, à la régularisation du trafic routier, à la prévention du trafic de stupéfiants, à la constatation des infractions aux règles de circulation et notamment de dépôts sauvages.

Nous avons pour preuve depuis quelques années, et encore l'année dernière, la capacité d'élucidation de certains délits de cette couverture, extrêmement limitée malgré tout, de vidéoprotection.

Aujourd'hui, la commune de Bagneux a la possibilité de mettre en œuvre la vidéo-verbalisation sur la base de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018, la constatation des infractions aux règles de circulation est une des finalités du dispositif communal et la verbalisation est un outil complémentaire à l'action de terrain menée par la police municipale en permettant d'utiliser des images par le biais d'une caméra pour relever une contravention au stationnement ou à la circulation routière lors d'une infraction.

La mise en œuvre opérationnelle des opérations de vidéo-verbalisation est possible depuis le local de visionnage installé dans les locaux de la police municipale depuis peu.

Dans cette perspective, il est proposé de dépouiller la vidéo-verbalisation à titre expérimental pour l'instant seulement dans un secteur précis, à savoir l'avenue Louis Pasteur où il est constaté des comportements incivils de certains usagers de la route comme notamment le stationnement en double file. Ce secteur étant déjà équipé de deux caméras, il ne nécessitera pas de déploiement supplémentaire en caméras.

À titre d'information, nous avons interrogé la police nationale qui a dressé depuis le mois de janvier plus de 160 procès-verbaux. Elle estime à 50 par jour le nombre de procès-verbaux qu'elle pourrait établir. Autant dire qu'il y a, à cet endroit, un réel rejet des règles, de la loi tout simplement.

La vidéo-verbalisation sera effectuée par la police municipale préalablement formée, afin de relever en flagrance les infractions par le biais de la caméra. La procédure est la suivante :

- saisie de l'agent assermenté du procès-verbal par le biais du procès-verbal électronique,
- envoi par voie dématérialisée à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des infractions qui adressera ensuite directement l'avis de contravention au titulaire du certificat d'immatriculation.

Une information de la population sur la vidéo-verbalisation sur l'avenue Louis Pasteur est prévue au moyen de panneaux d'information.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver la procédure d'expérimentation de la vidéo-verbalisation sur l'avenue Louis Pasteur,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Une remarque : nous sommes agréablement surpris qu'il y ait un changement de paradigme dans ce Conseil municipal. Vous aviez pratiquement rejeté ou hésité à avoir de la vidéoprotection. Là, nous passons une étape avec la vidéoverbalisation. C'est très bien. Nous l'avions demandée. Nous sommes vraiment très contents de cette initiative, de cette expérimentation et d'autant plus sur cette avenue emblématique. Cela nous réjouit.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?

M. KANDEL. - Merci Monsieur Martin de me permettre de réagir. Vous savez que notre groupe n'est pas hyperfavorable à tout ce qui est vidéo, y compris parce que cela met en cause certaines libertés. Nous voterons néanmoins pour cette délibération mais nous resterons très vigilants sur le côté expérimental mais aussi sur le bilan de la vidéosurveillance. Nous espérons avoir ce bilan. Nous serons très vigilants à ce qui se passera.

Vous avez dit, Monsieur Reynaud, qu'il y avait sûrement beaucoup d'infractions. L'idée n'est pas seulement de verbaliser mais aussi d'expliquer. Ce n'est pas seulement la vidéo qui suffira dans ce cadre.

Nous allons voter pour cette délibération mais en étant vigilants sur cette expérimentation.

Mme le MAIRE. - Madame Blodine B. Canal, vous souhaitez intervenir.

Mme B. CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir à tous.

Effectivement, notre groupe est sensible à ce que tu viens de dire : il ne s'agit pas de verbaliser pour verbaliser. Un autre aspect de cette procédure qui sera mise en place pour faire ce test est important, compte tenu de ce qui s'est passé il y a quelques jours entre Fontenay-aux-Roses et Bagneux avec des jeunes qui se sont réunis pour s'en mettre un peu plein la tête. Je parle de la possibilité de mettre en place ce genre de système afin de prévenir ce genre d'attroupement entre les jeunes, afin de créer quelque chose de dissuasif.

Je ne suis personnellement pas très favorable à la vidéosurveillance et à la vidéoverbalisation, mais cela peut servir à prévenir des actes malheureux. Je pense à nos jeunes et à certaines choses qui interviennent de temps en temps. Il y a quelques années, cela se passait plus de l'autre côté de la N20. Récemment, des jeunes sont venus pour en découdre.

Merci.

M. REYNAUD. - Je voudrais apporter deux précisions.

Il ne faut pas confondre vidéoprotection avec vidéoverbalisation. La première ne donne lieu à la diffusion de l'image que sur réquisition expresse de la police : les policiers municipaux ne peuvent pas **la voir**.

La vidéoverbalisation comprend effectivement un volet éducatif, mais à cet endroit, les policiers municipaux se font agresser physiquement et encore récemment par une conductrice de Mercedes. Bien que la police municipale passe régulièrement et réprimande les gens en stationnement illégal, cela ne change rien.

Sur les 160 procès-verbaux dressés depuis le 1^{er} janvier, les plaques d'immatriculation sont authentiques chaque fois. Cela veut dire que nous sommes face à une situation où les gens payent et recommencent.

Malheureusement, la seule manière, à cet endroit, de procéder est de toucher au porte-monnaie et d'aller un peu plus loin. Il y a un vrai danger pour les cyclistes, pour les piétons, pour les gens qui veulent aller à la pharmacie qui se trouve en face et qui ne peuvent pas parce qu'il y a toujours des voitures stationnées en double file.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, vous souhaitez la parole.

M. HADDAD. - Bonsoir.

Très rapidement, parce que Michel Reynaud a déjà dit beaucoup de choses.

Nous sommes tous vigilants bien évidemment à l'égard de la liberté publique et individuelle.

Nous visualisons tous la zone concernée, les nuisances et même les dangers, je pense notamment aux cyclistes avec la voie cyclable qui est régulièrement bouchée par des doubles files voire des triples files. Je crois qu'il y a nécessité absolue de rehausser le niveau de vigilance, de prévention et de sanction.

S'agissant de la liberté publique et individuelle, d'autres communes ont expérimenté et continuent d'expérimenter ce dispositif. Je pense à des communes proches géographiquement de la nôtre comme La Courneuve ou Gennevilliers qui ne sont pas réputées pour être des communes réactionnaires ou plus. C'est un dispositif qui permet de sanctionner, de verbaliser une vingtaine de types d'infraction voire de délits liés au Code de la route : cela va de la ceinture de sécurité au non-port du casque pour les deux-roues. Vous voyez un peu toute la panoplie de verbalisations qui peut être faite par ce biais. En l'occurrence, sur ce bout de territoire balnéolais, Michel Reynaud a insisté là-dessus, le stationnement gênant et dangereux qui, en plus, laisse une image du quartier, pas très bonne, qu'il faut absolument résoudre.

Je crois bon d'ajouter ce levier, ce dispositif à la verbalisation classique, même si elle a beaucoup augmenté via la police nationale et municipale.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur, je vous donne la parole.

M. OUÉDRAOGO. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravi de pouvoir prendre la parole ce soir, notamment sur le sujet de la sécurité car vous avez tous en mémoire qu'il y a un peu moins de deux ans, ce sujet a été au cœur de la campagne municipale. Vous connaissez tous l'attachement de notre groupe à la sécurité des personnes et des biens sur notre commune. La tranquillité est un droit absolu.

Il est tout à fait du rôle de la force publique de veiller à ce que l'espace public ne soit pas un danger pour les habitants.

Durant ces dernières années, un sentiment a émergé au sein des habitants et aussi au sein des communes voisines sur le fait que la municipalité n'était pas du tout favorable à la généralisation des caméras sur l'ensemble de la ville. Mon collègue Patrice Martin l'a si bien rappelé, notamment sur son utilisation pour constater aussi des infractions en flagrance et mettre des contraventions.

Nous nous réjouissons ce soir de voir que vous proposez en délibération la mise en place de la vidéo verbalisation. C'est une bonne mesure.

Quand c'est bien, il faut le dire. Quand ce n'est pas bien, on est là aussi pour le répéter.

Cependant, pourquoi uniquement procéder à la vidéoverbalisation, donc à la mise en place, en phase expérimentale d'un tel dispositif, sachant que les retours d'expérience des autres villes voisines ont montré une efficacité redoutable en termes de régulation du trafic routier, de régulation du stationnement et de prévention concernant la sécurité sur l'espace public. Cet outil n'a plus besoin de faire l'objet d'une quelconque expérimentation.

Nous proposons plutôt de passer à la généralisation classique car nous sommes convaincus que cela contribuerait fortement à assainir l'espace public et, par ricochet, à renflouer les caisses de la ville.

Vous souhaitez assurer une communication sur les ponts de la ville, c'est ce que j'ai cru voir dans la délibération. Pouvez-vous nous confirmer qu'il en sera de même dans le Bagneux Information car il est normal que l'ensemble des habitants de la ville soient parfaitement éclairés sur le fait que c'est un choix de toute la municipalité présente ce soir d'aller dans le sens de la mise en place de la vidéoverbalisation. Nous serons, là aussi, pour accompagner cette mesure et montrer que nous sommes tous unanimes dans ce choix.

Sur l'aspect opérationnel, maintenant, ma question s'adresse à M. Reynaud. Avez-vous pu évaluer l'impact que cela pourrait représenter sur le plan de charge des policiers municipaux quand on sait que, en marge de la vidéoverbalisation qui viendra s'ajouter à leurs tâches quotidiennes, ils ont des missions qu'ils réalisent au sein de la ville ? Nous tenons à saluer le travail de prévention qu'ils abattent au quotidien, ce n'est pas évident. Avez-vous prévu de renforcer les moyens par des effectifs supplémentaires, par exemple ?

Une autre question me vient à l'esprit : quand on met en place la vidéoverbalisation, cela génère-t-il des investissements sur la mise en place d'indications, type panneaux, sur le fait que tel axe routier fait l'objet de vidéoverbalisation ?

Merci beaucoup.

M. REYNAUD. - S'agissant des ressources humaines puisque vous me demandez si nous avons prévu cette montée en activité pour le personnel de la police municipale, nous sommes sur une tendance haussière sur le nombre de policiers municipaux avec des conversions de ASVP en policiers municipaux, notamment.

La vidéoverbalisation ne tournera pas 24 heures sur 24. Il y aura des créneaux horaires, de manière à ne pas trop augmenter la charge de travail des policiers municipaux. Ces créneaux horaires ne seront communiqués à personne, vous l'imaginez bien. Cela permettra de voir si c'est vraiment efficace.

Quant à votre autre question, le déploiement de panneaux, ce seront des panneaux très simples. Si, pour les caméras, nous avons systématiquement des subventions, pour les panneaux, je ne crois pas que nous en ayons.

Mme le MAIRE. - Il est obligatoire de les mettre. Chaque fois que vous mettez de la vidéoprotection, par exemple, vous êtes obligés d'indiquer les secteurs dans lesquels il y a des caméras.

M. REYNAUD. - C'est une obligation de la CNIL. Les panneaux sont des panneaux imprimés qui ne représentent pas grand-chose en termes de coûts, ne vous inquiétez pas.

Mme le MAIRE. - Je voudrais dire un mot.

Nous allons faire l'essai de mettre ces caméras dans ce quartier car nous sommes sur une situation incrustée qui rend la vie quotidienne des habitants extrêmement difficile, même s'agissant de la circulation. Nous avons parlé des vélos, mais il y a aussi les bus, les véhicules, etc. c'est extrêmement difficile.

Je voudrais juste répéter que je regrette le temps où la police de proximité mettait des amendes, où des policiers intervenaient. Cela fonctionnait beaucoup mieux. Les gens ne se garaient pas n'importe où parce qu'ils savaient qu'ils avaient une chance sur deux de croiser un agent de police en train de déambuler et qu'ils risquaient d'avoir une amende.

On met des amendes, même 160 contraventions depuis janvier, ce n'est pas délirant dans un endroit où l'on pourrait en mettre 50 par jour, voire beaucoup plus, même.

On voit bien la marge.

Une nouvelle fois, on déporte la responsabilité sur les communes. On s'occupe de tout maintenant : on s'occupe de la santé, de la police, etc. Avant, chacun avait des missions définies. La sécurité, l'éducation, la justice, c'était l'État. Maintenant, c'est tout le monde qui fait tout, mais surtout, l'État ne fait plus grand-chose, si je peux me permettre de le dire.

Je pense qu'une police de proximité permettrait d'apaiser ce type de délits qui, à l'échelle de la délinquance ou de la criminalité, sont de petits délits.

C'est d'une présence humaine dont nous avons besoin dans nos rues, dans l'espace public, le soir quand il commence à faire nuit, etc.

Je tenais à vous redire cela. Nous ne pourrions pas nous substituer en permanence sur toutes les questions, à toutes les défaillances des uns et des autres.

Je vous appelle à voter cette délibération car je pense important, quand on rencontre un problème, d'essayer de proposer des solutions et de montrer que nous essayons d'en trouver, ce que nous proposons ce soir. La solution, c'est du pragmatisme : il y a un problème, on n'arrive pas à le régler, on essaye de le régler comme cela. Nous verrons si nous arrivons à ce que cela progresse, à ce que cela s'améliore vraiment. J'espère que ce sera le cas car nous sommes dans une situation que vous connaissez bien, anormale et inacceptable. Ce n'est pas toute l'avenue Louis Pasteur qui est concernée.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

PERSONNEL

26 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous modifions l'ancienne délibération suite au départ de Cyrielle Abecassis. Cela inclut désormais Mme Hennouche. Il n'y a rien de particulier.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À**

BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM NE PRENANT PAS PART AU VOTE

Mme le MAIRE. - Merci.

27 - CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) DE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame La Maire.

Il s'agit de délibérer pour créer en début d'année prochaine le Comité Social Territorial issu de la dernière loi 2019 qui fusionne nos actuels comités techniques et actuels CHSCT en une instance unique désignée Comité Social Territorial.

Nous passons aujourd'hui cette délibération alors que ce comité sera mis en place après les élections professionnelles du 8 décembre prochain parce que le décret nous demande de délibérer six mois avant les élections professionnelles.

Dans le rapport, vous avez le détail du rôle et de l'objet de ce CST. Nous avons vu les organisations syndicales de notre collectivité à ce sujet. D'ailleurs, ce rapport a été adopté à l'unanimité au CTP.

Nous avons proposé les membres pour le CST, au nombre de huit, soit la fourchette maximale de ce que permet la loi avec huit titulaires et huit suppléants à parité de collègues (même chose pour le collège salariés et le collège employeur).

Parce que nous avons plus de 200 agents, le décret nous demande de mettre en place une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, ce qui revient en gros aux missions du CHSCT aujourd'hui, avec des représentants titulaires de cette formation spécialisée, qui seront obligatoirement membres titulaires ou suppléants du CST pour les deux collèges.

L'article 16 du décret nous permet de doubler les suppléants de la formation spécialisée du collège salariés pour permettre de faire porter l'effort de représentation sur davantage d'agents, puisqu'ils sont désignés.

Après discussion avec les organisations syndicales, nous sommes convenus de huit représentants titulaires et de seize suppléants pour le collège salariés et huit pour le collège employeur.

Nous sommes amenés à délibérer sur ce sujet aujourd'hui.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

28 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Il s'agit de modifier un cadre d'emploi pour un poste de comptable à la Direction des Finances aujourd'hui de catégorie C. Nous proposons de transformer celui au sein du secteur dépenses comptabilité en un emploi de catégorie B.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'EMBAUCHER DU PERSONNEL VACATAIRE

Mme CILLIERES. - Il s'agit d'une délibération cadre relative à l'embauche de personnel vacataire, que nous repasserons désormais chaque année ainsi que nous le demande le Trésorier Public. C'est pour sécuriser le paiement de celles et de ceux qui effectuent des missions de vacation pour la mairie. Nous avons besoin de voir les cadres d'emplois sur lesquels nous embauchons des vacataires, les taux horaires de rémunération ainsi que les besoins horaires annuels maximums par grand métier concerné par les vacations.

Dans la délibération, vous avez l'ensemble des personnels recrutés pour les postes en vacation et les plafonds en termes d'heures annuelles ainsi que les taux de rémunération.

Comme je viens de le dire, cette délibération sera désormais annuelle.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

VOEU

30 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU RÉTABLISSEMENT DES FRÉQUENCES DE BUS AU NIVEAU DE 2019

Mme le MAIRE. - Nous souhaitons formuler ce vœu, qui vous a été transmis, à l'attention d'Île-de-France Mobilité de la Région. Celui-ci concerne la baisse des fréquences de bus que nous subissons sur la commune. Ce n'est pas uniquement le fait des bus qui passent par Bagneux mais de la grande majorité des bus de la Région. La mise en concurrence de l'opérateur des lignes de bus n'est pas encore en œuvre. Île-de-France Mobilité a déjà entamé une dégradation de son offre.

Les fréquences appliquées aujourd'hui correspondent toujours à celles des vacances scolaires. Nous ne sommes évidemment pas en vacances toute l'année. Cette décision, qui date du Conseil d'administration d'octobre 2021, en période COVID, ne tient pas compte de la sortie des déconfinements, du besoin de passer de la voiture à des modes de transport plus écologiques. Elle ne tient surtout pas compte non plus de l'affluence des passagers.

Pour ces raisons, le choix fait par la Région entraîne un report des usagers sur d'autres moyens de transport et notamment parfois sur la voiture car quand vous attendez le bus plus d'une demi-heure, au bout d'un moment, vous reprenez votre voiture pour vous déplacer.

Pour certaines personnes, quand elles n'ont pas d'autre solution de transport, la baisse du nombre de passages conduit même à limiter leurs déplacements, ce qui est aussi une remise en cause du droit à la mobilité.

Moins de passages mènent aussi à une surcharge des bus, à une promiscuité qui est souvent

synonyme d'inconfort et, parfois, source de tension dans les bus. Alors que nous venons d'inaugurer l'arrivée du métro à Bagneux, cette décision nous semble incompréhensible. Le temps de transport gagné par le métro peut être perdu à cause de l'attente aux arrêts de bus pour rejoindre les lignes de métro ou de RER.

Avec mon collègue Bruno Tuder, nous avons écrit au Président de la Commission Offre bus, le 31 janvier dernier. Si nous présentons ce vœu aujourd'hui, c'est parce que la situation n'a pas évolué. Nous n'avons d'ailleurs pas reçu de réponse à notre courrier.

Je vous propose donc d'adopter ce vœu que nous transmettrons également à nos villes voisines qui sont, elles aussi concernées par ces diminutions de moyens. C'est un vœu que nous adresserons à Île-de-France Mobilité puisque nous sommes toujours aux horaires de vacances depuis plus d'un an maintenant.

Pas mal de nos concitoyens du coup nous interpellent sur le dysfonctionnement des bus.

Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce vœu.

En revanche, Île-de-France Mobilité a la volonté d'améliorer ses lignes, d'après leur site. Ils en ont amélioré un certain nombre. Je ne sais plus combien, mais entre 1 000 et 1 500 en 3/4 ans, vraisemblablement pas à Bagneux mais dans d'autres communes. Leur volonté est d'augmenter les fréquences de passage dans la journée, aux heures de pointe et d'améliorer les horaires.

Du fait qu'ils écrivent cela officiellement dans leurs objectifs, nous avons tout intérêt à travers ce vœu de les solliciter pour qu'ils interviennent sur Bagneux.

Nous pensons que le vœu que vous proposez n'est pas suffisamment étayé.

Assurer des fréquences de passage correspondant à une période normale sur l'ensemble des lignes... Il est impossible de pouvoir agir sur l'ensemble des lignes en même temps.

Je pense qu'il aurait été plus judicieux de mettre des priorités en précisant les lignes prioritaires et les raisons argumentées de chiffres et en proposant une sorte d'échéancier à Île-de-France Mobilité car s'ils reçoivent ce vœu, qui est très généraliste, ils vont le mettre de côté. Ils comprendront le problème, ils organiseront peut-être une réunion mais cela n'avancera pas plus car il n'y aura pas suffisamment d'arguments étayés.

Mon autre réflexion est en rapport avec l'arrivée du métro. A-t-on mesuré l'impact du métro sur les flux des lignes de bus existantes ? J'entends par là l'impact dans les deux sens : en nombre de personnes qui prennent le bus en plus, mais peut-être en moins.

Je sais que toutes les personnes qui sont en circonférence de 500 mètres autour d'u métro prenaient avant le bus, maintenant, elles se rendent à pied jusqu'au métro Lucie Aubrac.

Certaines lignes ont dû avoir des baisses de fréquentation tandis que d'autres ont dû enregistrer des augmentations.

A-t-on fait une petite analyse sur l'impact de l'arrivée du métro sur le flux les lignes de bus ? C'est peut-être encore un peu tôt pour la faire.

Mon autre réflexion est complémentaire à ce vœu.

Les attentes à l'arrêt de bus ne dépendent pas uniquement de la fréquence des bus, mais aussi des

parcours des bus et des contraintes de ces parcours. C'est un des plus gros problèmes que toutes les villes rencontrent.

À Paris, il y a beaucoup de bus mais les bus sont impraticables : les gens attendent les bus une demi-heure à trois quarts d'heure, ce n'est pas à cause de la fréquentation des bus mais c'est parce que les bus sont bloqués dans les bouchons.

La priorité doit être donnée aux bus sur la voirie. Or, aujourd'hui, cette priorité est insuffisante. Les couloirs qui leur sont réservés sont mal respectés.

Si l'on prend le cas de l'avenue Pasteur, on voit bien que, quand un bus veut passer sur cette avenue, il peut perdre 10 à 15 minutes parce que des voitures sont garées en double voire triple file. Le fait qu'ils soient obligés d'attendre 5 à 10 minutes se répercute jusqu'au métro, reportant ainsi leur heure d'arrivée.

C'est un phénomène important qu'il faut vraiment que nous, en tant qu'élus, prenions en compte au sein de Bagneux, cela nous concerne directement.

Merci.

Mme BIDAULT. - Madame la Maire, chers collègues, le Groupe Communistes et Citoyens soutient ce vœu qui fait écho à la demande portée par nos collègues élus de gauche à la région.

Une pétition est d'ailleurs en ligne à ce sujet et plusieurs élus de notre Groupe ont signé une tribune, parue la semaine dernière, demandant de revoir à la hausse l'ambition en matière d'infrastructures, de transports en Île-de-France.

Ce vœu s'inscrit dans cette logique, c'est pourquoi nous voterons pour.

Nous voterons pour aussi en soutien au personnel de la RATP en grève depuis hier et au moins jusqu'à demain. Certains disent que ces grèves perturbent la circulation, c'est vrai, mais qu'est-ce qu'il en sera demain quand les lignes les moins rentables ne seront plus desservies ou quand les conducteurs et les conductrices enchaîneront des trajets avec moins de pauses dans un métier où la concentration et la sérénité sont synonymes de sécurité ?

La circulation sera dégradée davantage et, disons-le, nos vies valent mieux que leurs profits.

Le chemin qu'a choisi de prendre Île-de-France Mobilité, celui de la concurrence, est le chemin de l'inégalité face au service public : le chemin de la rentabilité contre celui du droit à la mobilité.

Je vois une raison à cela.

Les personnes qui prennent ces décisions de casse du service public n'utilisent pas les transports collectifs.

Jean Castex a décroché le record de l'utilisation du transport aérien, y compris pour des trajets qu'il aurait pu faire en train, voire en bus pour certains et il a, en même temps comme ils disent, poussé pour faire avancer la mise en concurrence des bus.

C'est la même chose pour Île-de-France Mobilité et Valérie Pécresse qui y réfléchirait à deux fois si elle devait prendre le bus, le métro ou le RER pour aller au travail tous les jours.

Nous sommes donc favorables à ce vœu et à le faire connaître aux villes voisines pour qu'elles soutiennent leur rétablissement des fréquences de bus dans nos villes et en Île-de-France.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. REYNAUD. - Merci, Madame le Maire.

Le Groupe Socialiste soutient bien évidemment ce vœu parce que la fréquence des bus participe évidemment du désenclavement de Bagneux et de la possibilité, pour les habitants de Bagneux, de voyager.

Merci.

Mme KADOUCI. - Bien évidemment, nous aurions voulu voter pour. C'est d'ailleurs la décision que j'avais prise lors de la réunion de la commission municipale.

Bien évidemment que nous sommes pour qu'il y ait plus de bus et que nos concitoyens ne soient pas là à attendre longtemps le bus sur le trottoir.

Mais on s'aperçoit ce soir que cela se retourne contre un procès contre le Gouvernement et la Région.

Par principe, nous nous abstiendrons.

Mme MEKER. - J'entends le débat, mais le point principal du vœu est le régime vacances, c'est-à-dire que, depuis la fin de la COVID, du moins la deuxième phase de celle-ci, en Île-de-France, nous sommes comme si c'était les vacances, ce qui est tout de même un comble.

Il y a eu des améliorations, Mme la Maire s'est beaucoup battue pour que certains bus soient prolongés le soir, pour que le 128 ait une fréquence importante. Même si, pour beaucoup d'habitants, le 128 permet de rejoindre le métro Barbara, la cadence des bus est ralentie par rapport à l'avant COVID.

Le sujet est celui-ci.

Tout cela se place dans le contexte évoqué par Ingrid. Il y a une privatisation de la RATP et une réflexion autour d'Île-de-France Mobilité. C'est compliqué : dès qu'il y a "privatisation" de la délégation de service public, il n'y a plus de service public où alors c'est la compétitivité, les coûts, le profit qui prennent le pas sur le service public.

Je pense que nous sommes dans une situation ubuesque par rapport à ces questions en particulier de transition écologique mais pas que. On demande aux personnes de prendre les transports en commun, d'apprendre à se déplacer autrement en Île-de-France pour respirer, pour éviter des milliers de morts, parce que c'est la réalité. Que la réflexion au moment de la privatisation soit que le coût du service soit le moins cher possible bloque aussi les innovations.

Il y a certainement des manières de faire autres pour avoir des trajets mieux répartis sur la journée, je ne sais pas, mais surtout avec de la présence humaine. Or, je vois que les conducteurs de bus vont faire grève : on leur demande de travailler presque une heure de plus. Être dans les embouteillages et être totalement dans un flux de personnes, de s'arrêter sans cesse est un travail pénible.

Je pense qu'il y a une mauvaise gestion du coût des choses dans ce pays. D'énormes économies pour la Sécurité Sociale pourraient être faites si les bus fonctionnaient mieux parce qu'il y aurait moins de voitures dans les villes et tout le monde s'en porterait mieux y compris les finances publiques.

Nous n'avons rien contre l'État en l'occurrence mais contre la région ; sur le système global, beaucoup, en l'occurrence là, il est question de la Région.

Mme le MAIRE. - Olivier Barberousse, à vous.

M. BARBEROUSSE. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tout le monde.

Je note que le groupe de Mme Kadouci, déclinaison locale de la République en Marche fait passer la défense à tout prix de la politique du Gouvernement avant la possibilité des Balnéolais de mieux accéder au transport en commun, je le note et le déplore.

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit la représentante du Groupe Communiste à propos du vœu. Je partage largement tous ses arguments et notamment le beau slogan : "nos vies valent mieux que leurs profits", qui rappellera beaucoup de choses à certains.

Bien sûr, nous voterons ce vœu nécessaire en espérant que ce soit une première marche vers un développement de la gratuité des transports en commun, comme cela existe dans de nombreux territoires, un besoin populaire, écologique et social.

Je vous remercie

Mme le MAIRE. - Avant de passer au vote, je souhaite rappeler que la question posée aujourd'hui est que nous sommes sur une offre dégradée, celle du temps du COVID où il y avait moins d'usagers des transports publics et où il y a eu des soucis parce que les conducteurs de bus étaient eux-mêmes malades, parce qu'atteint du COVID, etc.

IDFM à cette époque avait dit, pour maintenir le service : il faut réduire la voilure sinon des lignes fermeront.

Là, maintenant, ils proposent pour l'instant de maintenir cette offre jusqu'à fin 2022. Il n'y a plus de raison. Aujourd'hui, l'activité a repris. Le télétravail perdure mais tout de même, l'activité a repris à une cadence importante.

C'est particulièrement compliqué sur les lignes sur lesquelles les espaces entre deux bus étaient importantes : quand vous êtes sur une ligne où un bus passe tous les quarts d'heure et que la situation se dégrade, cela passe à un toutes les 25 minutes. Pour le coup, cela devient extrêmement compliqué pour les déplacements : il suffit que le bus n'arrive pas à l'heure dite mais 5 minutes plus tôt, etc. Vous savez comment cela se passe, vous êtes usagers des transports. Du coup, on en arrive à des situations où les gens peuvent attendre le bus parfois trois quarts d'heure.

Des choses ne vont pas.

La demande porte sur : revenir à l'offre qui existait avant la crise sanitaire. Je ne parle même pas de développement, nous voulons revenir à une situation d'avant le COVID.

Pour ce qui est de la fréquence d'usage des bus, c'est à la RATP de l'amener. Je pense que c'est trop tôt, cela n'a ouvert que le 15 janvier. Ce que je sais, c'est que je crois qu'il y a 5 000 usagers par jour à Lucie Aubrac et 3 000 à Barbara. Je crois que c'est cela, Paul ?

M. BENSOUSSAN. - Oui. C'est même en dessous des prévisions.

Mme le MAIRE. - Oui, c'est un peu en dessous des prévisions pour l'instant. Cela va continuer à monter, je pense.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Nous en avons terminé avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal est le mardi 28 juin à 20 heures.

Ce sera un conseil beaucoup plus touffu, je préviens d'ores et déjà tout le monde : nous aurons notamment le compte administratif, le budget supplémentaire, et tout un tas de délibérations de fin d'année, le PADD, etc. Ce sera un Conseil municipal assez dense.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 08.)